

MAROC : L'ETAT MAKHZEN ET LA REPRESSION

1. Makhzen, colonisation et répression.

Pendant des siècles, le palais royal marocain a eu recours à une politique répressive et systématique pour sauvegarder ou consolider les assises de son pouvoir. Ses adversaires une fois réduits, étaient dans la plupart des cas exécutés. S'ils étaient épargnés, c'était dans le but de monnayer leur vie sur le plan politique, de les « retourner » pour en faire les instruments de ses desseins.

L'exécution était donc la règle, en tant que moyen de dissuasion suprême à l'encontre des adversaires. Il y a cependant une exception, où le palais royal et ses agents avaient recours aux enlèvements de notables et de représentants de tribus, en cas de résistance aux versements de l'impôt. Ces notables étaient ainsi pris comme otages, et « disparaissaient » le temps qu'il fallait pour « décider » les récalcitrants à verser le tribut imposé. En cas de refus, les otages étaient exécutés et les tribus qu'ils représentaient étaient pillées et massacrées au cours d'une expédition militaire. Ainsi le tribut avait-il comme répondants, la « disparition », la rançon ou la mort.

Le Makhzen marocain considérait qu'une guerre victorieuse était celle qui aboutissait, soit à l'asservissement, soit à la mort de l'adversaire. L'asservissement étant une forme de mort, la guerre se concrétisant par une victoire, débouchait donc sur l'anéantissement des moyens militaires, politiques et psychologiques de l'adversaire, et l'appropriation de ses ressources et de

ses moyens économiques. Ainsi, toute autre forme de répression (la disparition entre autres), en tant qu'économie et gestion de la violence, n'était qu'un succédané très secondaire.

On peut dire que le peuple marocain a subi cette forme de guerre de la part du Makhzen, jusqu'à la conquête coloniale du Maroc¹.

La colonisation et l'impérialisme ayant comme leviers le profit et l'accaparement des ressources, leur économie politique de la guerre d'agression s'arc-boutait de même (et s'arc-boute toujours) sur une stricte économie des moyens matériels, tout en mettant en œuvre de nouvelles formes de guerre devant aboutir, à moindres frais, à la reddition et à la soumission des peuples agressés. La guerre psychologique, sous sa forme moderne, naquit ainsi avec le développement de l'idéologie coloniale. Les moyens militaires utilisés éventuellement n'étaient destinés qu'à concrétiser sur le terrain les résultats obtenus au niveau des consciences, grâce à une longue et insidieuse action de sape.

Les idéologues coloniaux affirmaient que le seul véritable champ de bataille se situait au niveau de la conscience collective des peuples agressés et occupés. On peut mesurer ainsi la portée de la célèbre formule de Lyautey : « Montrer sa puissance pour ne pas être obligé de l'utiliser. »

Montrer qu'on est en mesure de faire la guerre, qu'on en a les moyens afin de n'être pas dans l'obligation d'engager des dépenses onéreuses et ruineuses pour la faire. Toute la stratégie et l'économie politique des guerres coloniales, depuis un siècle, se trouvent résumées par cette formule lapidaire, dont le contenu anticipa le concept actuel de l'intimidation et de la dissuasion en matière nucléaire.

Ce contenu idéologique domina toute la politique répressive du Makhzen, à l'ombre de la colonisation. Et il continue, dans une certaine mesure, de dominer la politique de répression du Makhzen marocain depuis l'indépendance octroyée en 1956.

La colonisation, en tant que système d'exploitation totale des ressources ne pouvait donc se satisfaire d'un pillage épiso-

1. Cette guerre menée par le Makhzen contre le peuple marocain revêtit sa forme méthodique sous le règne de Moulay Ismaïl. Se reporter à Défontin-Maxange, *Le grand Ismaïl empereur du Maroc*, Editions Marpon et Cie, Paris, 1929, pp. 63-83.

dique, avec comme corollaire une répression féroce, sinon une extermination des tribus comme le faisait le Makhzen marocain pendant les siècles passés. Aussi, la politique du capital colonial avait-elle comme répondant et comme auxiliaire une stratégie spécifique de la répression, favorisant la mise en place d'un système d'exploitation permanente, portant non seulement sur le pillage des ressources, mais aussi et surtout sur la mobilisation à son profit de la force de travail des populations occupées.

Ainsi la loi du profit commandait à l'occupant de remplacer l'exécution et la mise à mort des adversaires (c'est-à-dire des résistants) par leur emprisonnement et leur mise aux fers. Contraints à des travaux forcés et réduits à la condition d'esclaves, ils étaient rentables au maximum, puisqu'ils ne coûtaient à la colonisation que leur nourriture, destinée à compenser l'usure de leur force de travail.

Un autre aspect non moins fondamental de la loi du profit, est la « mobilité » des résistants mis aux fers, puisqu'ils étaient déplacés en fonction des chantiers, ceux notamment commandés par les exigences de la conquête militaire, comme par exemple les ports, les voies de communications et les fortifications.

Des dizaines de milliers de résistants et de prisonniers marocains disparurent ainsi sans laisser de traces, et moururent à la tâche sur l'autel de la loi du profit de la colonisation : « Des otages sont raflés chez les indomptables Beni Ouarain et Aït Tserrouchen de la région de Taza. Ils édifient, les pieds entravés par des fers de ballast de la « voie impériale » reliant Fès à l'Algérie. De la main-d'œuvre pénitentiaire... est livrée aux grandes compagnies créées par Schneider et Paribas pour bâtir l'infrastructure portuaire, urbaine et ferroviaire de la côte atlantique. Tandis que les prisonniers des geôles du Makhzen... fournissaient de la main-d'œuvre gratuite à l'entretien des voiries municipales et à l'aménagement des petits centres de colonisation². »

Durant la conquête coloniale, les « disparitions » en masse de résistants marocains, refusant d'être employés comme mercenaires contre les tribus récalcitrantes, avaient quatre objectifs principaux :

2. Daniel Rivet, *Lyautey l'africain*, revue L'histoire, n° 29, décembre 1980, p. 21.

1) l'affaiblissement du potentiel démographique du peuple marocain, et donc sa capacité de résistance ;

2) la mobilisation servile des détenus mis aux fers, pour la mise en œuvre de la base économique du capital colonial ;

3) la destruction des structures économiques et du mode de production marocains, afin d'intégrer progressivement le Maroc dans les circuits capitalistes mis en place ;

4) l'amorce de la prolétarianisation sociale des masses paysannes marocaines, pour, d'une part affaiblir le front de résistance, et d'autre part déclencher le processus des migrations de populations vers les chantiers coloniaux³.

Les disparitions massives de dizaines de milliers de résistants marocains pendant près de vingt-cinq ans que dura la conquête coloniale (1912-1936) (et qui constituèrent un des instruments fulgurants de la guerre totale contre le peuple marocain), eurent comme relais la politique de l'arbitraire qui ne connut pas de limites, notamment dans les régions du Sud du Maroc. En effet, avec la bénédiction et l'aide des occupants, Marrakech et sa région devinrent de véritables fiefs personnels de ce qu'on appelait naguère les Grands caïds du Sud : Goundafi, Mtougui et Glaoui. Mais, rapidement, ce dernier imposa sa volonté aux deux autres satrapes. Le pouvoir de ces Grands caïds fut la contrepartie de leur collaboration dans la conquête du Maroc. En effet, bien avant celle-ci, toutes les menées des services étrangers de différents pays européens eurent pour relais ces Grands caïds. Dans ce sens, Madani Glaoui par exemple, frère aîné de Thami Glaoui de triste mémoire, avait des relations suivies avec des agents européens de différentes nationalités. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si les régions de Marrakech et d'Agadir furent conquises dès les premières années (1911-1914) de la conquête coloniale. Les Grands caïds avec leurs partisans, se joignirent aux armées de la conquête pour combattre la résistance marocaine dans la région, conduite alors par Al-Hiba. Comblés d'honneurs pour leur collaboration et leur trahison, les Grands caïds du Sud⁴ reçurent de Lyautey et de

3. Dans ce sens, la formule célèbre de Lyautey constitue un véritable mot d'ordre, et qui fut d'ailleurs une directive : « un chantier vaut un bataillon », in : *Lyautey*, Encyclopédie par l'image, numéro spécial, Librairie Hachette, 1953, p. 48.

ses successeurs un blanc-seing leur laissant les mains libres pour piller, assassiner à leur guise et édifier des fortunes colossales, aux dépens des populations livrées à leur merci.

Les régions du Sud du Maroc connurent ainsi en quarante-quatre ans de colonisation une répression féroce, et des milliers de personnes furent enlevées par les hommes de main de ces Grands caïds, et ne furent jamais revues par leurs familles. Toute tentative de démarche de celles-ci était suivie de représailles conduisant à l'enlèvement et à la disparition d'autres personnes, et accompagnée de la confiscation et du pillage de leurs biens⁵. Aussi un silence de terreur s'était-il abattu sur les régions du Sud pendant plus de quatre décennies. Incarcérées et mises aux fers⁶, les personnes enlevées agonisaient et mouraient dans les souterrains de l'épouvante et de la nuit des kasbahs, qui étaient autant de châteaux forts, symboles, aux yeux des populations de la puissance et de la trahison des satrapes du Sud : « Tous les Grands caïds — en particulier le pacha de Marrakech, Thami el-Glaoui — accaparent la terre et l'eau. Tous font travailler sur leurs "apanages" un peuple taillable et corvéable à merci. Tous prélèvent d'énormes taxes illégitimes... Ils laissent croupir au fond de leurs kasbahs fortifiées les malheureux qui osent protester⁷. »

Les disparitions de personnes dans les régions du Sud régentées pendant quarante-quatre ans de colonisation par les Grands caïds, visaient donc essentiellement à terroriser la population et à lui faire courber l'échine, afin de l'exploiter jusqu'à la corde. Par contre, celles des dizaines de milliers de personnes et de résistants capturés pendant la conquête coloniale, visaient des objectifs multiples : militaires, politiques, sociaux, économiques, idéologiques, etc.

Il convient de signaler un autre cas de disparitions massives

4. Ces Grands caïds du Sud, Glaoui à leur tête, furent encensés et « chantés » par les frères Tharaud dans leur livre titré : *Marrakech ou les seigneurs de l'Atlas*, publié vers 1920.

5. Il faut signaler, en outre que même leurs femmes et leurs enfants étaient enlevés et livrés aux sévices sexuels des prétoriens des Grands caïds du Sud.

6. Les détenus avaient, non seulement les fers aux pieds, mais aussi un carcan autour du cou, et relié à une chaîne scellée au mur.

7. Daniel Rivet, *Lyautey l'africain*, op. cit., pp. 21-22.

de Marocains qui eurent lieu à la fin de 1945 à Oran, et qui frappèrent le corps expéditionnaire marocain, fort de près de 40 000 hommes qui se couvrirent de gloire dans les combats contre les troupes de l'Axe en Tunisie, en Italie, en France et en Allemagne⁸. En effet, la guerre finie, le corps expéditionnaire fut débarqué à Oran, d'où il devait regagner le Maroc par voie terrestre, après une courte période de repos. A la suite de brimades injustifiées et répétées commises par des officiers français au sein de certaines unités marocaines, les rapports s'envenimèrent rapidement et dégénérèrent en de véritables combats, où toutes les armes furent utilisées. L'intervention de la Légion étrangère et de l'aviation causa des pertes sévères parmi les troupes du corps expéditionnaire marocain. Plusieurs centaines d'officiers, de sous-officiers et d'hommes de troupes marocains furent arrêtés et ne reparurent jamais. De nombreux officiers furent même envoyés au bague de Cayenne en Guyane où ils succombèrent tous. Ainsi après cinq années de combats héroïques, le corps expéditionnaire marocain fut « remercié » par le massacre d'Oran, l'arrestation et la « disparition » d'une partie de ses troupes.

Si la politique de répression de l'ancien Makhzen avait pour objectif essentiel l'anéantissement physique et expéditif des adversaires, celle de la colonisation, du fait des lois de l'exploitation et du profit, fut une combinaison de toute une gamme de moyens, parmi lesquels les « disparitions » visant à les éliminer sur les scènes militaire et politique, tout en les maintenant cyniquement en vie pour leur force de travail, vitale pour le développement du projet capitaliste au Maroc.

D'ailleurs, pendant la guerre de conquête, les « disparitions coloniales » de Marocains correspondaient en fait à une mort sociale, économique, militaire et politique, dans la mesure où chacun d'eux n'était plus « présent » dans la société marocaine, tout en étant néanmoins vivant pour le capital colonial. Ces Marocains disparus étaient donc des « morts différés », succombant par l'usure rapide, le travail servile, l'épuisement et les

8. Cette « disparition » qui frappa une partie du corps expéditionnaire marocain, constitue un point d'histoire qui ne fut jamais relaté dans les détails, et une chape de silence l'entoure depuis. Nous espérons que la lumière sera faite un jour sur cette tragédie.

services. Ces « disparitions » constituèrent un des nombreux moyens visant à détruire la société marocaine dans son ensemble, quant à ses structures sociales, ses modes de production économique, culturel, etc., afin d'imposer la domination totale des occupants et de faciliter l'organisation permanente de l'exploitation et du pillage.

C'est donc l'intégrité même de la société et du peuple marocains, en tant qu'entités originales qui était en jeu, dans la mesure où le projet capitaliste colonial visait leur destruction, donc leur « mort », dès lors qu'ils se trouvaient soumis aux impératifs des intérêts étrangers. Par contre, étant une formation sociale féodale, l'ancien Makhzen n'était donc pas intéressé (au même titre que le capital colonial) par la force de travail de ses adversaires politiques. Aussi les éliminait-il (quand il en avait les moyens), pour terroriser les populations à des fins de domination et de pillage. Mais, en raison des structures sociales en place, sa politique de répression ne pouvait atteindre que des « entités ponctuelles » sociales autonomes : les tribus. L'intégrité et l'existence de la société et du peuple marocains n'étaient nullement en jeu, d'autant plus que le projet du Makhzen n'était pas (sauf pendant certaines périodes) subordonné aux intérêts de l'étranger.

Avec l'accord, la bénédiction et l'aide des occupants, les Grands caïds du Sud avaient fait, par contre, de l'assassinat et des « disparitions », les leviers de leur politique de répression, afin d'installer la terreur, la domination et le pillage. On constate ainsi que la politique de répression du Glaoui et de ses acolytes, procédait à la fois de celle de l'ancien Makhzen et de celle de la colonisation.

2. *Le cas du Makhzen actuel.*

Le concept de Makhzen, dans son acception courante, désignait l'autorité, le pouvoir et l'administration relevant naguère du sultan et de l'ensemble des personnels chargés de leur gestion et de leur exercice, sur un espace géographique donné, appelé Maroc. Celui-ci, en tant que périmètre aux limites et aux frontières variables, selon les époques et les dynasties, s'identifiait avec les prérogatives et la légitimité du sultan — lequel détenait

ce pouvoir du fait de sa filiation (supposée) avec le prophète.

Sur les plans idéologique et politique, ces prérogatives et cette légitimité constituent de véritables titres de propriété d'un type spécifique, du fait qu'ils sont présentés comme relevant d'un droit divin, donc au-dessus de celui des hommes. Et ce droit et ces titres de propriété portent justement sur cet espace du Makhzen. D'ailleurs, le mot arabe Malik (roi) signifie possesseur, propriétaire du pouvoir et de l'espace géographique sur lequel s'exerce ce pouvoir. Et tout ce qui existe sur cet espace (en premier lieu les hommes), constitue une propriété du Malik et relève de son pouvoir. De même, le vocable sultan n'est autre que le mot arabe *Soltane*, qui dérive du terme *Solta*, qui veut dire pouvoir. Le sultan est donc celui qui possède et exerce un pouvoir, sur un espace géographique appelé sultanat, royaume ou empire.

La relation entre Malik (ou Soltane) et la communauté humaine vivant sur l'espace géographique qui est sa propriété et relevant de son pouvoir, est une relation de sujétion⁹. Aussi, le Malik ou le Soltane n'a-t-il que des sujets qui ne peuvent, dans ces conditions, prétendre au statut de citoyens. Concentrant le pouvoir religieux et le pouvoir temporel, le sultan de l'ancien Makhzen marocain, était donc dans les faits la source et le vecteur de tous les droits, du droit public notamment¹⁰, alors que le droit musulman a pour seule source le Coran. L'annexion de celui-ci pour légitimer la personne, le pouvoir, la propriété et les droits du sultan, est donc évidente, et cela au détriment de ceux des sujets qui ne peuvent prétendre à une autre situation qu'à celle de la subordination et de la soumission. Aussi tout privilège accordé à un (ou à un groupe de) sujet(s) ou même à une communauté de sujets (tribus), relève-t-il de l'octroi, dans le but de les lier au sultan par des intérêts donnés¹¹. Cet aspect est d'ailleurs textuellement mentionné

9. Sur cet aspect, se reporter au sous-chapitre : « L'idéologie de la féodalité alaouite », dans notre ouvrage, *Le Maroc à la recherche d'une révolution*, Editions Sindbad, Paris, 1972, p. 79 et suivantes.

10. Se reporter sur ce point, à la note d'information de la Résidence générale au Maroc, juin 1952, p. 2. Documentation Française, Dossiers de presse.

11. Signalons que la politique de l'octroi continue à être un des leviers des méthodes de gouvernement du palais royal marocain, depuis l'avènement de l'indépendance octroyée en mars 1956.

dans l'article 11 du projet de Constitution marocaine du 11 octobre 1908.

L'avènement du protectorat ne changea guère le statut particulier du sultan, au nom duquel (il faut le rappeler), s'effectua la conquête coloniale. En effet, « le Maroc protégé est resté une théocratie. Le principe occidental moderne de la séparation des pouvoirs n'a pas été transplanté dans le droit public chérifien¹² ».

Ainsi, de sujets, les Marocains se retrouvèrent de même colonisés. Et la composition de ces deux statuts, constitua la toile de fond de la politique de répression pendant la colonisation qui eut pour corollaires, non seulement leur subordination et leur soumission pendant les siècles passés, mais aussi et surtout l'exploitation méthodique, totale et brutale de leur force de travail, parallèlement à une exploitation systématique des ressources du pays.

Le statut de sujet et celui de colonisé avait abouti à une double soumission, ou plutôt à une sur-soumission qui est l'essence même de la violence. Or, toute soumission a pour répondeurs et pour objectifs l'exploitation, le pillage et les privilèges qui ne peuvent être sauvegardés et reproduits que par la coercition et la répression. Tout autant de caractéristiques qui trouvèrent leur champ d'application et d'expérience dans le Sud marocain notamment, sous la férule du Glaoui. Comme prix de la trahison de celui-ci, une « liberté d'action quasi féodale¹³ » lui est laissée « qui lui permet peu à peu d'accumuler une prodigieuse fortune. Tout ce qui dans Marrakech et dans l'Atlas produit quelque argent est entre ses mains. Les charmeurs de serpents, les prostituées, les bergers, les nomades, les fermiers, les marchands de thé ou de sucre, les chameliers : sur toute l'activité humaine du Sud le pacha prélève son impôt¹⁴ ».

Le contenu du concept de Makhzen, avant et pendant la colonisation portait donc sur deux types de pouvoir, chacun

12. Note d'information de la Résidence générale au Maroc, *op. cit.*, p. 3.

13. Michel Clerc, « La légende du Glaoui », *Historia*, numéro hors série, septembre 1966, p. 131.

14. *Idem*, pp. 131-132.

ayant une économie spécifique de la répression. Celui de l'ancien Makhzen impliquait généralement l'élimination physique des adversaires et le pillage de leurs biens. Quant au pouvoir colonial, il utilisa toute une gamme de moyens pour organiser l'exploitation totale et méthodique, et parmi lesquels les « disparitions » qui constituèrent donc une « innovation » en matière répressive sur la scène politique marocaine.

Mais, si l'on examine le sens littéral du terme de Makhzen, il veut dire un magasin, un entrepôt, un bureau, un lieu où l'on range, où l'on conserve, un endroit pour le trésor, un casernement, etc. Et du fait qu'il désignait de même l'autorité, le pouvoir et l'administration relevant naguère du sultan, cela implique que ceux-ci étaient matérialisés, « inscrits », symbolisés et identifiés dans l'espace rural marocain par une infrastructure urbaine, constituée de forts qui étaient à la fois des casernements militaires, des magasins de ravitaillement pour la troupe, des lieux où l'on stockait le produit de l'impôt ou le butin après le pillage, des centres de détention provisoire des otages, des points d'appui de l'extension de l'autorité et de l'administration du Makhzen.

C'est Moulay Ismaïl qui, le premier dans l'histoire du Maroc eut l'idée que le meilleur moyen d'asseoir les assises de son pouvoir, était de quadriller le pays par un ensemble de forteresses, édifiées aux points stratégiques. Ainsi, vers la fin du XVII^e siècle, il y en avait en tout soixante-seize¹⁵. On peut d'ailleurs formuler l'hypothèse que l'identification de ces forts (qui étaient autant de « makhzens » à fonctions multiples), au pouvoir, à l'autorité et à l'administration du sultan, date du règne de Moulay Ismaïl.

Ces forteresses-casernes, ces makhzens-entrepôts étaient donc, aux yeux des populations tribales marocaines, des repères et des repaires d'un pouvoir « venu de loin », mystérieux et maléfique, qu'il utilisait comme bases pour ses expéditions militaires, ses pillages et sa répression, avec comme corollaire des meurtres collectifs. Il y avait un mur d'hostilité et de défiance entre ces forteresses et les populations environnantes, d'autant plus que la troupe qui y était cantonnée avec leurs

15. Sur ces forteresses, se reporter à Défontin-Maxange, *Le grand Ismaïl empereur du Maroc*, op. cit., p. 60, p. 67 et p. 76.

familles, leur était totalement étrangère, puisque formée d'esclaves ramenés par Moulay Ismaïl du Sénégal et du Mali actuels (groupés naguère sous le dénominateur de Soudane), lors de ses expéditions au Sud du Sahara¹⁶. Il est à noter que pendant la conquête coloniale, des contingents importants originaires des régions sud-sahariennes¹⁷, furent engagés contre la résistance marocaine. Ils tenaient de même leurs cantonnements dans des casernes fortifiées, et étaient utilisés comme « chair à canon » et comme troupe de répression.

Avec la consolidation de la conquête, un corps de supplétifs marocains, généralement d'origine rurale fut créé, auquel curieusement et logiquement les autorités du protectorat donnèrent le nom de Makhzen, qui fut (et est encore) un instrument de répression très efficace. Maintenu par le régime marocain actuel, ce corps est utilisé aussi bien pour faire tirer sur les écoliers et les étudiants, noyer dans le sang des manifestations que pour briser des grèves. Après les deux coups d'Etat manqués de 1971 et 1972, il constitue, avec les différentes polices, le pilier de défense du régime, du fait que l'armée marocaine est « exilée » et « emprisonnée »¹⁸ au Sahara, depuis 1974. On peut dire que ce corps de Makhzen, joue le même rôle que celui des « Saliganes » (cf. note 16) pendant la conquête militaire coloniale.

Associé au pouvoir, à l'administration, à l'entrepôt, à la forteresse, à la caserne et à la troupe, le concept de Makhzen est de même associé à la répression, qui est un des aspects de la guerre contre le peuple marocain. Sur le plan idéologique, la violence et la répression étaient ainsi suggérés comme constituant une sorte de malédiction nécessaire et salutaire, pour ramener les « sujets égarés » dans « le droit chemin », c'est-à-dire celui de la divine Providence, compatible avec le statut de sujets et de soumis. Aussi cette violence et cette répression

16. Avec ces esclaves ramenés du Soudane, Moulay Ismaïl constitua un corps d'élite, la Garde noire, affectée à sa sécurité. Et c'est une partie de cette Garde noire qui tenait ses cantonnements dans les places fortes. Pour plus de détails, se reporter à Défontin-Maxange, op. cit.

17. Les Marocains donnèrent aux effectifs de ces contingents le nom de Saliganes, c'est-à-dire des « originaires du Sénégal ».

18. Ces deux termes sont ceux-là mêmes qu'utilisent les dignitaires de la vaste « faune » vivant au palais royal marocain, quand ils parlent de l'armée.

n'avaient-elles aucune limite, du fait qu'elles étaient légitimées par un droit au-dessus et contre celui des hommes. Même la mort des sujets était présentée comme la manifestation de « l'infinie indulgence » du sultan, et qui « valait aux suppliciés paradis et béatitude¹⁹ » ! L'élimination physique des adversaires politiques n'était alors que la concrétisation de la banalisation, de la légitimation et de la sacralisation de l'arbitraire, portant sur toute la gamme des moyens répressifs.

Tout ce fatras idéologique se retrouve de même, à quelque chose près, au cœur de l'économie politique de la répression du Makhzen actuel. Car derrière la vitrine et la farce institutionnelles, dressées pour amuser et abuser la galerie et les kyrielles de journalistes étrangers plus ou moins complaisants, le palais royal marocain ayant pris en charge l'indépendance octroyée en 1956, est resté foncièrement un Makhzen comme avant 1912, c'est-à-dire une féodalité de droit divin, avec tous les attributs mis en évidence plus haut. D'ailleurs, à l'article 23 des « Constitutions » de 1962, 1970, 1972 et 1980, il est spécifié que « la personne du roi est inviolable et sacrée » ! De même, l'article 19 stipule que le sultan est « Amir Al-Mouminine », c'est-à-dire « commandeur des croyants », comme pendant les siècles passés²⁰. Des observateurs étrangers ne manquèrent pas de relever cet aspect : « En 1970, une nouvelle Constitution a établi une monarchie quasi absolue, camouflée derrière l'apparence d'une pseudo-représentation nationale. De toute façon, la Constitution de 1962 elle-même... maintenait un élément archaïque : la théocratie²¹. Celle-ci, pourvue d'un épouvantail institutionnel, ne trompe donc personne et « les membres du Parlement ne représentent pas le peuple marocain, mais bien les classes privilégiées du pays²² ».

Le sultan actuel, clé de voûte de cette théocratie qui n'existe que par lui et pour lui, ainsi que pour les siens, ses clients et ses suppôts marocains et étrangers, est un satrape anachronique

des « temps anciens », « égaré » en cette fin du xx^e siècle, dont la « brutalité suave — habillée de mots d'aujourd'hui — surgit d'un étrange Moyen Age²³ ». Comme chaque théocratie est hantée par sa reproduction et sa pérennité, le sultan marocain actuel « prépare » son fils aîné pour être un héritier du trône à son « image ». Et ce n'est pas surprenant si l'un des principaux livres figurant au programme des études de celui-ci est l'ouvrage de Machiavel, *le Prince*. Celui-ci lui est « expliqué », « commenté » et rappelé inlassablement par quelque petit « rebouteux » marocain du savoir, avide de poignées de dirhams²⁴. Il est même expressément recommandé au futur sultan d'en faire un de ses livres de chevet !

Féodalité de droit divin, le Makhzen marocain actuel appréhende les Marocains, uniquement en tant que sujets. D'ailleurs, quand le sultan prononce un discours à leur intention, ses allocutions commencent toujours par la formule « rituelle » : « Fidèles sujets » ! Dans le texte des « Constitutions » de 1962, 1970, 1972 et 1980 il est pourtant question de citoyens. La quotidienneté du peuple marocain prouve néanmoins que tout « l'appareillage » institutionnel, mis en place depuis plus de deux décennies, n'est qu'un épouvantail et une vitrine destinés à l'extérieur et permettant (à la grande « joie » de l'Occident qui veille sur le Maroc de Hassan II) à la clientèle du palais royal et à la bourgeoisie marocaine de « jouer à la démocratie » à leur profit. De jouer à la « comédie démocratique²⁵ », octroyée

23. *Le Nouvel Observateur* du 1^{er} décembre 1975.

24. L'unité monétaire marocaine est le dirham valant 1 franc environ.

25. Cette « comédie démocratique » a pour acteurs Hassan II d'une part, et d'autre part les 14 (!) partis politiques existant actuellement au Maroc. Or, il est essentiel que le lecteur sache que la quasi-totalité de ces partis sont, soit financés directement ou indirectement par Hassan II, soit par des détournements des deniers publics, sur lesquels le palais royal « ferme » les yeux. Les tréteaux de la « farce démocratique » au Maroc, sont donc occupés par Hassan II et par les partis politiques, ne représentant que la bourgeoisie marocaine. Il convient de noter que l'un des principaux acteurs et compères de Hassan II dans la « comédie démocratique hassanienne », « jouée » aux dépens de notre peuple, est Bouabid, qui, par sa complicité constante avec « Sa Majesté » se (reporter à *Jeune Afrique* du 22-12-1982, p. 28), est le principal responsable des mauvais traitements et des condamnations à de lourdes peines de prison infligés, le 1^{er} juin 1983 à Maître Benameur et à ses 33 camarades, tous militants de l'Union Socialiste des

19. Sur ce point, se reporter à Défontin-Maxange, *op. cit.*, p. 295.

20. Cet aspect est signalé, entre autres par Saint-Olon, ambassadeur de Louis XIV à la cour de Moulay Ismaïl : Voir Défontin-Maxange, *Le grand Ismaïl empereur du Maroc, op. cit.*, p. 111.

21. Maurice Duverger, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, PUF, Paris, 1978, p. 409.

22. La Croix, du 3 juin 1980.

par le « Commandeur des croyants », lui-même gérant, au profit de sa caste et de celui de ses protecteurs et soutiens étrangers, d'une indépendance octroyée, volée et confisquée au peuple marocain en 1955-1956.

Le Makhzen actuel, en tant que féodalité de droit divin, avec un satrape présentant sa personne comme « inviolable et sacré », et affublé du titre de « Majesté ²⁶ », constitue en cette fin du xx^e siècle un cadre politico-idéologique d'un autre âge, où les Marocains ne sont que des sujets, donc des sans-droits et dont le statut « légal » implique la subordination et la soumission impératives. Or, en raison des privilèges illimités du palais royal, de sa caste et de ses clients, les contradictions explosives existant au sein de la formation sociale marocaine ne sont « immobilisées » et enrayées que par une violence et une répression féroces. Pour cela, un système policier fut mis en place, depuis le début des années 60 avec l'aide massive et multiforme de gouvernements d'Europe occidentale, des Etats-Unis, d'Amérique du Sud et de la Savak iranienne, dont un grand nombre d'agents sont d'ailleurs toujours au Maroc et « officient » comme mercenaires au service du régime marocain ²⁷.

Les Marocains en situation de « sans-droits », c'est la constatation qu'une délégation d'avocats du Barreau français fit en

Forces Populaires (USFP), et qui représentent l'aile patriotique du parti. Nous savons comment Hassan II récompensa le zèle de M. Bouabid, en lui offrant comme « cadeau » 3,46 % des sièges, lors de la farce électorale du 10-6-1983. Ainsi, par ce « cadeau inestimable », Hassan II donne indirectement raison à Maître Benameur et à ses camarades !

26. Se reporter à l'important article du *Canard enchaîné* du 2 décembre 1981, consacré aux forfaits et aux crimes de « Sa Majesté ». Le titre de cet article est : *Hassansin !*

27. Les « assistants techniques » iraniens en matière de répression en tous genres, la torture notamment, qui étaient présents au Maroc lors de la chute du Chah d'Iran, y furent rejoints par d'autres contingents ayant fui le pays. Il est à signaler que la vedette « Tabarzine », construite par un chantier naval français et qui devait être livrée à l'Iran, fut kidnappée en 1981 au large des côtes atlantiques par un groupe d'officiers et de policiers iraniens venus du Maroc. D'ailleurs, toute l'opération fut montée de concert par les services de Hassan II et la CIA. Ce n'est pas un hasard si la « Tabarzine » alla se ravitailler à Casablanca, avant d'aller relâcher dans le port de Marseille.

Signalons au lecteur que le fils aîné du Chah et sa suite vivent d'ailleurs au Maroc, et Hassan II leur accorde son soutien entier dans la perspective d'une éventuelle reprise du pouvoir en Iran.

effet, lors d'une visite au Maroc en 1981 pour s'enquérir du sort des « disparus ». De retour en France, elle résume les conclusions de son enquête par une formule lapidaire disant : « qu'il existe au Maroc une situation de non-droit ». Or, cette situation n'est ni conjoncturelle, ni accidentelle. Elle est la permanente concrétisation institutionnelle et politique de l'idéologie du Makhzen de droit divin existant au Maroc. Ce qui est curieux, c'est qu'il a fallu près de trois décennies, après l'indépendance octroyée en 1956, pour qu'on commence à peine à s'en apercevoir, malgré toutes les tragédies qui ne cessent d'accabler le peuple marocain. Ajouter le fait que le Maroc est devenu, au fil des années, un vaste tribunal d'exception. Les raisons de cette « ignorance » tiennent au fait, que le régime marocain jouit de la « protection » et de l'aide massive des gouvernements occidentaux. Il jouit de même de puissantes complicités et amitiés, au sein des médias de l'Europe occidentale, des Etats-Unis et du Canada. Ces deux facteurs sont à l'origine du complot du silence sur tout ce qui touche le régime marocain, complot motivé et alimenté par des intérêts sordides et des considérations géo-politiques et géo-stratégiques, car le Maroc de Hassan II et de ses acolytes est considéré (à l'instar de l'Iran du Chah naguère, et de l'Arabie Saoudite actuellement) comme une des pierres angulaires de l'hinterland de ce qu'on appelle le « monde libre ». La politique de répression procède donc nécessairement des « traditions » répressives du Makhzen des siècles passés. Aussi, ce n'est nullement un hasard si Hassan II, alors que son sort ne tenait qu'à un fil au lendemain du coup d'Etat manqué d'août 1972, signifia avec force dans un discours radio-télévisé, le 20 août 1972 : « Dieu a placé le roi sur le trône pour sauvegarder la monarchie. Pour cette sauvegarde, le rite malékite prévoit qu'il ne faut pas hésiter, s'il le faut, à faire périr le tiers de la population aux idées néfastes pour préserver les deux tiers de la population saine » ! Cette sentence, dont les « racines idéologiques » plongent dans le terreau sanguinaire et meurtrier du Makhzen des siècles passés, peut paraître aberrante pour un esprit de bon sens. Pourtant, sa logique haineuse et meurtrière se trouve au cœur même des tragédies et des massacres collectifs de 1959 dans le Rif, de 1965 et de 1981 à Casablanca,

de 1971 à Rabat, de 1973 dans le Moyen-Atlas, etc. A cela, il faut ajouter la « tragédie saharienne » montée par Hassan II comme un scénario²⁸, et qui fonctionne depuis 1974, charriant depuis neuf ans ses dizaines de milliers de morts et d'estropiés, d'assassinés et de « disparus », pour la « gloire, la grandeur et la sainteté de Sa Majesté et de sa caste ».

Parallèlement à l'élimination physique sur une grande échelle des adversaires politiques réels, potentiels ou supposés, comme aux temps de l'ancien Makhzen, Hassan II et son régime, aidés en cela par leurs protecteurs étrangers, mettent en œuvre toute une gamme de moyens répressifs qui firent leurs preuves pendant la conquête militaire coloniale. Nous avons d'ailleurs vu précédemment, que les régions du Sud-Marocain et Marrakech sous la férule du Glaoui, furent un sinistre « laboratoire » de la répression multiforme : éliminations physiques, torture, « disparitions », sévices sexuels, etc. Dans la gamme des moyens utilisés, parallèlement aux éliminations physiques, figurent les

28. Pour comprendre le mécanisme du scénario de cette « tragédie saharienne », se reporter à l'étude en deux parties que nous avons publiée dans la revue *Les Temps Modernes* de mai 1979 et de mars 1980. Cette étude a pour titre : *Le complot saharien contre le peuple marocain et son armée*.

Il faut signaler que la « tragédie saharienne » est aussi une tragédie économique, car son financement a coûté, de 1974 à 1982, près de 70 milliards de dollars, dont 50 milliards furent à la charge du peuple marocain, les 20 milliards restants le furent à celle de l'Algérie, de la Libye et de la Mauritanie. Signalons que selon des informations dignes de foi, Hassan II a décidé d'engager le processus pour mettre fin au « complot saharien », qui lui a permis (avec l'aide de la bourgeoisie marocaine, et de ses protecteurs étrangers) de sauver son régime de trahison, après les deux « séismes » de 1971 et 1972. Selon ces mêmes informations, ce processus aboutira nécessairement (malgré certaines apparences) à la création de « l'émirat saharien » pour 75 000 à 80 000 personnes !

70 milliards de dollars engloutis en pure perte pour financer ce complot (dont 50 milliards à la charge du Maroc), des dizaines de milliers de morts et de blessés, l'économie marocaine ruinée, le renforcement de la mainmise étrangère sur tous les secteurs de la vie du pays, etc. ..., telles sont certaines des conséquences néfastes du « complot saharien », et cela pour la « grandeur » et la « sainteté » du « Commandeur des croyants ». On ne peut mieux imaginer pareille imposture, si l'absurde ne devient pas la mesure de l'histoire !

Et l'absurde ici, a pour profil la perspective de création de « l'émirat saharien », dont la population sera légèrement supérieure à celle d'un arrondissement de la capitale française. Tant de ressources, tant de sang, tant de tragédies pour « financer » l'absurde !

« disparitions » qui, contrairement à une idée reçue ne constituent pas un fait récent dans l'arsenal répressif, alors qu'elles sont pratiquées d'une façon systématique depuis plus de deux décennies.

Ainsi la politique de répression mise en œuvre contre le peuple marocain, procède à la fois de celle de l'ancien Makhzen et de celle de la colonisation, comme d'ailleurs celle du Glaoui de triste mémoire. Aussi, l'indépendance octroyée en 1956 au profit du palais royal, de ses clients, de la bourgeoisie marocaine et de leurs alliés étrangers, a-t-elle pour répondant un héritage néo-colonial, non seulement sur les plans politique, économique et culturel, mais aussi sur le plan de la répression. Signalons que dans ce domaine les moyens hérités de la colonisation furent « enrichis » depuis 1945, de techniques répressives mises au point contre les peuples luttant pour leur libération, en Asie, en Afrique et en Amérique indienne.

D'une façon générale, on peut dire que les internationalisations du capital et de l'exploitation du travail à une échelle immense, ont pour répondant une internationalisation de la répression et de l'agression, avec pour corollaires la misère, la faim, l'ignorance, les maladies et les tragédies. De même que le projet capitaliste colonial visait la destruction de la formation sociale marocaine, et que l'intégrité même de la société et du peuple était en jeu, du fait qu'ils étaient soumis aux impératifs et aux intérêts étrangers, de même l'indépendance octroyée en 1956 au Maroc constitue de même un cadre où, non seulement cette entreprise de destruction se perpétue, mais aussi s'approfondit au fil des années, au profit du palais royal, de la bourgeoisie marocaine et de leurs alliés étrangers. En effet, si l'indépendance marocaine fut volée et confisquée au peuple marocain dès 1955-1956, tous les moyens sont mis en œuvre depuis lors pour que les intérêts du palais royal, de ses clients et de ses complices, ainsi que ceux de l'étranger aient le primat et soient sauvegardés.

La formation sociale marocaine actuelle, à l'instar de celles de vastes régions de la Zone Sud, est une formation en transition vers le capitalisme, dont les nerfs moteurs ont leurs racines dans les centres hégémoniques. L'élargissement et l'approfondissement en son sein des rapports capitalistes, ne peuvent se

développer qu'en relations étroites avec le capitalisme international. Or, ces relations sont nécessairement des rapports de dominance et d'exploitation, sinon de pillage. De par les exigences de leurs intérêts, les classes qui « gèrent » la base capitaliste marocaine, sont nécessairement des intermédiaires et des laquais des pôles de puissance du capitalisme international. Et c'est pour cela que Hassan II et sa caste, la bourgeoisie marocaine et ses partis politiques sont objectivement les vecteurs des intérêts étrangers au Maroc.

L'édification des bases du capitalisme privé ou d'Etat en Europe de l'Est et en Europe occidentale par exemple, s'effectua aux dépens des masses paysannes qui subirent les rapports de production de l'ordre nouveau, et qui furent par essence des rapports de violence et de répression. La conquête coloniale des pays de la Zone Sud avait, entre autres pour objectif d'y imposer le mode de production capitaliste, afin de ruiner la base économique des masses rurales, et de mobiliser celles-ci pour servir les intérêts des conquérants. On sait que la mise en œuvre au Maroc du projet capitaliste s'effectua par le fer et par le feu.

La conquête coloniale se poursuit donc sous d'autres formes et d'autres modalités, dans le cadre de l'indépendance octroyée en 1956. Il y a en fait une sorte de « marocanisation » de la colonisation. Comme dans le Makhzen marocain actuel, de droit divin, les rapports sont de souverain (ou plutôt de suzerain) à sujets, et impliquent nécessairement la subordination, la soumission et une « situation de non-droit²⁹ » ; la perpétuation de cette conquête coloniale a pour « catalyseurs » la misère, la faim, l'ignorance, les maladies, la drogue, les emprisonnements, la torture, les « disparitions », l'assassinat et les massacres collectifs, c'est-à-dire la violence et la répression multiforme et sans limites.

On peut juger de cette situation par les quelques données chiffrées qui suivent. En effet, 15 à 20 % de la population marocaine se partagent 80 à 85 % du revenu national. Réci-

29. Nous rappelons au lecteur que c'est une délégation d'avocats du Barreau français qui fit cette constatation, au terme d'une enquête au Maroc en 1981, sur le sort des « disparus ».

proquement, 80 à 85 % de la population marocaine se partagent à peine 15 à 20 % du revenu national. D'une façon plus précise, 20 familles marocaines environ (dont le palais royal) dominant, « possèdent », pillent et détruisent le pays à leur profit et à celui de l'étranger. Quant au palais royal, sa fortune qui était, d'après Georges Spillmann de 3 milliards 500 millions de centimes en 1953³⁰, est actuellement devenue colossale, par suite de vol, de rapine et de trafics en tous genres. Elle dépasse, selon les estimations, celle de feu le Chah d'Iran et de ses acolytes, évaluée en 1979 par la presse occidentale entre 21 et 25 milliards de dollars. En effet, selon la « rumeur publique » au Maroc³¹, la fortune actuelle de Hassan II et de sa famille, est de l'ordre de 40 milliards de dollars ! En données brutes de 1953 à 1983, cette fortune fut donc multipliée par huit mille en trente ans, soit une moyenne annuelle de 266 fois !

Ainsi, s'il est affirmé que « la personne du roi est inviolable et sacrée », comme le stipule l'article 23 des « Constitutions » marocaines, elle est surtout « colossalement » et « divinement » chère, à la dimension de la misère, de la faim, de l'ignorance, des maladies, des emprisonnements, de la torture, des « disparitions », de l'assassinat et des massacres collectifs que connaît le peuple marocain, depuis plus de deux décennies. Aussi, le lecteur comprendra-t-il pourquoi la politique de répression au Maroc a nécessairement pour corollaire des tragédies à répé-

30. Se reporter à Georges Spillmann, *Du protectorat à l'indépendance, Maroc (1912-1955)*, Editions Plon, Paris 1967, p. 177. Nous rappelons que le général Spillmann fut un des hommes-clés de la Résidence générale au Maroc, pendant vingt-six ans.

31. Depuis quelques années, les cercles « huppés » marocains ont « inventé » un jeu de devinettes qui fait les « délices » des réceptions fastueuses des hautes sphères du pouvoir. Ce jeu consiste à estimer la fortune de tel ou tel dignitaire du régime, en fonction de ses « opérations commerciales réussies », de ses nouvelles acquisitions en domaines et immeubles, des détournements des deniers publics à son profit, etc... La fortune du palais royal se trouve évidemment au centre de ce jeu.

Il convient de noter que cette fortune colossale du palais royal est équivalente à 4 fois la dette extérieure marocaine, de l'ordre de 10 milliards de dollars. Cette dette aurait pu être infiniment plus élevée sans l'aide massive des Emirats et de l'Arabie Saoudite qui financent en partie pour Hassan II le « complot saharien ».

tition. Il comprendra de même pourquoi Hassan II et ses acolytes sont une véritable « malédiction pour le peuple marocain »³².

Abdallah BAROUDI.

LES TEMPS MODERNES
octobre 1983.

32. Paraphrase d'une formule utilisée par un homme politique français au sujet du général Pinochet, quand ce dernier déclencha une vaste vague répressive, pendant la troisième semaine de mai 1983. En effet, il affirma à la tribune de l'Assemblée nationale française : « Le général Pinochet est une malédiction pour son peuple. »